

## METHODE DE REPARTITION DES SIEGES DANS LES COMMISSIONS THEMATIQUES

Notice d'information du Bureau transitoire

#### Méthode de répartition des 130 Constituants dans les Commissions thématiques

Pour faire suite aux indications données aux Constituant-e-s en plenum du 29 avril dernier relatives à la clé de répartition des 130 Constituant-es dans les 10 commissions thématiques, le Bureau transitoire a traité cette question, en séance du 7 mai 2019, afin de faire une proposition au Bureau définitif. Ainsi, il a examiné les propositions faites par les Constituant-e-s Evéquoz, Abächerli, Vuagniaux et co-signées par le CSPO et le CVPO; il a aussi examiné la proposition présentée par le Constituant Vuille, pour le VLR.

MM. Evéquoz (AC) et Abächerli (CVPO), invités à présenter la méthode devant le Bureau transitoire, indiquent que la méthode vise à garantir, de manière neutre, une représentation optimale des forces politiques, pour une forte légitimité des travaux. Leur système consiste à attribuer dans un premier temps aux plus grands partis et groupements politiques le nombre de sièges correspondant au résultat de la division entière du nombre total de leurs élu-e-s par le nombre de commissions (10). Le solde des sièges (50, soit 5 par commission) est ensuite attribué à tous les partis et mouvements politiques selon un système par étapes. Il y a deux variantes pour ce système :

- l'une met sur le même pied toutes les formations politiques en fonction de leur nombre de sièges non attribués, et
- l'autre donne la priorité du choix des sièges restants aux formations minoritaires, c'est-à-dire à celles qui n'ont pas reçu de sièges lors de la première répartition.

M. Côme Vuille (VLR) expose aussi son système, partant d'une base similaire, mais qui prend en compte les « familles » politiques, et non les partis et mouvements politiques, pour éviter que certaines « familles » soient absentes ou surreprésentées dans des commissions. Une discussion entre les membres du BT montre clairement que tous les partis n'entendent pas être regroupés en familles. Dès lors ce système n'est pas retenu, faute du soutien minimal nécessaire.

Une discussion est menée sur les deux variantes du modèle Evéquoz/ Abächerli et il est ensuite procédé à la démonstration de cette méthode de répartition, qui convainc les participants. Après discussion et vote, le <u>Bureau transitoire a adopté cette méthode dans la variante minoritaire</u> décrite ci-dessus (6 voix pour, 4 contre, 2 abstentions).

Par la suite, cette méthode a été présentée aux chef-fe-s de groupe dans une séance offcielle mise sur pied par le BT, le 10 mai, où tous les partis et mouvements politiques étaient représentés. Après une démonstration effectuée par M. Abächerli du modèle retenu, les chef-fe-s de groupe s'estiment convaincus par la méthode.

Ils décident donc de procéder, avec l'aide de M. Abächerli, à la répartition réelle des sièges dans les commissions. Cette démarche est effectuée de manière sereine et à la satisfaction de toutes et tous. Elle donne les résultats qui figurent dans le tableau cidessous (voir aussi l'annexe 1 : tableau de la répartition effectuée en direct).

### Nombre de sièges 130, répartis ainsi (selon élections du 25.11.2018) :

PDC 26 sièges

VLR 21 sièges

AC 16 sièges

UDC 14 sièges

CVPO 13 sièges

Verts 10 sièges

PS 9 sièges

CSPO 8 sièges

SVPO 7 sièges

ZU 6 sièges

# Tableau complet de la répartition effectuée le 10 mai 2019 par les chef-fe-s de groupes des 10 partis et mouvements politiques

Commis.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	VLR	VLR	AC	Verts	PDC	PDC	CVPO	UDC	PS	CSPO	SVPO	ZU	AC
2	VLR	VLR	AC	Verts	PDC	PDC	CVPO	UDC	PS	CSPO	SVPO	UDC	AC
3	VLR	VLR	AC	Verts	PDC	PDC	CVPO	UDC	PS	CSPO	SVPO	ZU	AC
4	VLR	VLR	AC	Verts	PDC	PDC	CVPO	UDC	PS	CSPO	SVPO	ZU	PDC
5	VLR	VLR	AC	Verts	PDC	PDC	CVPO	UDC	CVPO	PDC	SVPO	ZU	AC
6	VLR	VLR	AC	Verts	PDC	PDC	CVPO	UDC	PS	CSPO	UDC	ZU	AC
7	VLR	VLR	AC	Verts	PDC	PDC	CVPO	UDC	PS	CSPO	UDC	ZU	PDC
8	VLR	VLR	AC	Verts	PDC	PDC	CVPO	UDC	PS	CSPO	SVPO	VLR	PDC
9	VLR	VLR	AC	Verts	PDC	PDC	CVPO	UDC	PS	PDC	UDC	CVPO	AC
10	VLR	VLR	AC	Verts	PDC	PDC	CVPO	UDC	PS	CSPO	SVPO	CVPO	PDC

La désignation des constituant-e-s pour occuper les sièges attribués sera le fait des partis et mouvements politiques. Les noms seront communiqués au Bureau transitoire, en temps opportun.

Ce tableau rempli sera remis au Bureau définitif pour être avalisé le 5 juin 2019.

Annexe : tableau de la répartition effectuée le 10 mai 2019 et base de la récapitulation.

### Annexe / Anhang

	VLR	CVPO	UDCVr	AC	PDCVr	Zukunft	SVPO	CSPO	PSVr	
Restsitze total	1	3	4	6	6	6	7	8	9	
nicht Verteilte Restsitze	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Anzahl
Komission 1				х		x	×	х	x	5
Komission 2			x	x			x	x	х	5
Komission 3				х		х	х	х	x	5
Komission 4					X	х	х	x	x	5
Komission 5		х		х	X	х	х			5
Komission 6			х	х		х		х	x	5
Komission 7			х		X	х		х	x	5
Komission 8	х				x		х	х	x	5
Komission 9		х	х	х	x				х	5
Komission 10		х			х		х	x	x	5
Anzahl	1	3	4	6	6	6	7	8	9	